



Conseil

Distr. générale
29 avril 2013
Français
Original : anglais

Dix-neuvième session
Kingston (Jamaïque)
15-26 juillet 2013

État des contrats d'exploration

Rapport du Secrétaire général

1. Au 23 avril 2013, l'Autorité internationale des fonds marins avait conclu 12 contrats d'exploration des nodules polymétalliques et 2 contrats d'exploration des sulfures polymétalliques, et 8 d'entre eux avaient été signés entre 2001 et 2010. Le présent rapport contient des informations relatives à l'état des contrats d'exploration à la suite de l'approbation de neuf plans de travail par le Conseil, sur la recommandation de la Commission juridique et technique, au cours des dix-septième et dix-huitième sessions de l'Autorité. À la dix-septième session, le Conseil a approuvé les demandes présentées par Nauru Ocean Resources, Inc. (NORI), Tonga Offshore Mining Limited (TOML), China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (COMRA) et le Gouvernement de la Fédération de Russie. À la dix-huitième session, le Conseil a approuvé les demandes présentées par le Gouvernement de la République de Corée, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), UK Seabed Resources Ltd. (UKSRL), Marawa Research and Exploration Ltd. et G-TEC Sea Mineral Resources NV (GSR).

2. Une fois approuvés par le Conseil, les plans de travail feront l'objet de contrats comprenant les clauses types des contrats d'exploration définies par les textes applicables. Chaque contrat sera signé par le Secrétaire général, au nom de l'Autorité, et par le représentant désigné du contractant.

3. Un contrat a été signé avec COMRA le 18 novembre 2011 à Beijing. Des contrats ont été signés avec NORI et TOML les 22 juillet 2011 et 11 janvier 2012 respectivement à Kingston. Des contrats ont été signés avec la Fédération de Russie le 29 octobre 2012 à Moscou et avec GSR, le 14 janvier 2013 à New York. Un contrat a été signé avec UKSLR le 4 février 2013 à Londres et le 8 février 2013 à Kingston. Les membres de l'Autorité ont été informés de la signature des contrats susmentionnés par le truchement de communiqués de presse publiés sur le site Web de l'Autorité. À la date du présent rapport, des contrats avec d'autres demandeurs de contrat étaient en cours de rédaction.



4. À l'exception de COMRA, tous les demandeurs de contrat ont choisi de payer un droit forfaitaire lorsqu'ils ont présenté leur demande. Comme les dispositions réglementaires alors en vigueur le lui permettaient, COMRA a choisi de payer un droit de 50 000 dollars au moment de la présentation de sa demande puis un droit annuel correspondant au nombre de blocs retenus par la suite. Le premier droit dû à ce titre, d'un montant de 50 000 dollars, échoyait le 18 novembre 2012 et a été dûment réglé.
5. Chaque contractant est tenu de proposer un programme de formation des nationaux des États en développement. En accord avec l'Autorité, ce programme est défini à l'annexe 3 du contrat. Des programmes ont ainsi été mis au point d'un commun accord avec NORI, TOML, COMRA, le Gouvernement de la Fédération de Russie, GSR et UKSRL et intégrés aux contrats correspondants. La question du programme de formation a également reçu l'aval du Gouvernement de la République de Corée et le programme fera partie du contrat qui sera signé.
6. Un rapport distinct décrit les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre des programmes de formation et formule, à l'usage de la Commission, des suggestions de recommandations concernant leur conception et leur exécution. À la session de février, la Commission est convenue d'examiner la question plus avant à sa prochaine session, en juillet.
7. Chaque contractant est tenu de soumettre un rapport annuel sur son programme d'activités au plus tard le 31 mars de l'année suivante. NORI a remis son premier rapport annuel en 2012. COMRA ayant signé son contrat en novembre 2011 et n'envisageant pas de lancer son programme d'activités avant 2012, il a été convenu que le premier rapport annuel serait soumis en 2013 et couvrirait la période allant de la signature du contrat à la fin de 2012. Ce rapport a été dûment présenté. Un accord similaire a été conclu avec le Gouvernement de la Fédération de Russie suite à la signature de son contrat d'exploitation.
8. Avant que le programme d'activités lié au contrat ne commence, chaque contractant est tenu de soumettre au Secrétaire général un plan d'urgence prouvant qu'il peut réagir efficacement si des accidents se produisent dans sa zone d'exploration.
9. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

Annexe

État des contrats relatifs à l'exploration des nodules polymétalliques et des sulfures polymétalliques

A. Contrats d'exploration des nodules polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Entrée en vigueur du contrat</i>	<i>Parrainé par</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration concernée</i>	<i>Date d'expiration du contrat</i>
Organisation mixte Interoceanmetal	29 mars 2001	Bulgarie, Cuba, Fédération de Russie, Pologne, République tchèque et Slovaquie	Zone de fracture Clarion-Clipperton	28 mars 2016
Yuzhmorgeologiya	29 mars 2001	Fédération de Russie	Zone de fracture Clarion-Clipperton	28 mars 2016
Gouvernement de la République de Corée	27 avril 2001		Zone de fracture Clarion-Clipperton	26 avril 2016
China Ocean Mineral Resources Research and Development Association	22 mai 2001	Chine	Zone de fracture Clarion-Clipperton	21 mai 2016
Deep Ocean Resources Development Co. Ltd.	20 juin 2001	Japon	Zone de fracture Clarion-Clipperton	19 juin 2016
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	20 juin 2001	France	Zone de fracture Clarion-Clipperton	19 juin 2016
Gouvernement de l'Inde	25 mars 2002		Océan Indien	24 mars 2017
Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles	19 juillet 2006	Allemagne	Zone de fracture Clarion-Clipperton	18 juillet 2021
Nauru Ocean Resources Inc.	22 juillet 2011	Nauru	Zone de fracture Clarion-Clipperton	21 juillet 2026
Tonga Offshore Mining Limited	11 janvier 2012	Tonga	Zone de fracture Clarion-Clipperton	10 janvier 2027
Marawa Research and Exploration Ltd.	En attente de signature	Kiribati	Zone de fracture Clarion-Clipperton	
UK Seabed Resources Ltd.	8 février 2013	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Zone de fracture Clarion-Clipperton	7 février 2028
G-TEC Sea Mineral Resources NV	14 janvier 2013	Belgique	Zone de fracture Clarion-Clipperton	13 janvier 2028

B. Contrats d'exploration des sulfures polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Entrée en vigueur du contrat</i>	<i>Parrainé par</i>	<i>Emplacement général de la zone d'exploration concernée</i>	<i>Date d'expiration du contrat</i>
China Ocean Mineral Resources Research and Development Association	18 novembre 2011	Chine	Dorsale du sud-ouest de l'océan Indien	17 novembre 2026
Gouvernement de la Fédération de Russie	29 octobre 2012		Dorsale médio-atlantique	28 octobre 2027
Gouvernement de la République de Corée	En attente de signature			
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	En attente de signature	France	Dorsale médio-atlantique	